



LYMAE FORMATION

Expertise Droit et Pratique des Contrats Publics

PROGRAMME DE FORMATION

ACTUALITE REGLEMENTAIRE DES MARCHES PUBLICS

Durée : 1 jour

Objectifs :

- Assimiler les nouvelles dispositions législatives, réglementaires, européennes et nationales
- Connaître l'impact de la réforme du Code des marchés publics
- Identifier les nouvelles pratiques à mettre en œuvre
- Se référer aux derniers textes et jurisprudences pour rédiger, passer et conclure ses marchés.
- Jurisprudence relative aux problématiques liées à la passation des contrats.

Programme

Matin

La nouvelle directive 2014 et la réforme du code des marchés publics et ses conséquences sur les procédures de mise en concurrence

Préparation et publicité des marchés

Les seuils et les conditions de dispenses de publicité et de mise en concurrence (les précautions à prendre)

Les supports de publication

Les dernières actualités sur :

- l'analyse des candidatures et des offres (tous types de marchés et accords-cadres confondus)
- la reconduction des marchés et accords-cadres
- les clauses de révision et actualisation des prix (marchés utilisant des matières premières soumises aux fluctuations des cours mondiaux)
- Les différentes catégories de marchés
- Les contrats globaux de performances et leur impact juridique sur la passation et l'exécution des marchés
- Le Système d'acquisition dynamique et ses nouvelles applications
- La dématérialisation
- Les nouvelles dispositions sur les variantes
- Co-traitance et sous-traitance
- Les délais de paiement
- L'exemplaire unique
- Les délais de suspension en procédure formalisée et adaptée

- Les nouvelles dispositions de l'Accord International sur les Marchés Publics
- Les dispositions de la future directive européenne sur les marchés publics et leurs conséquences

Après-midi

Exemples de jurisprudences abordées

Les référés contractuel et précontractuel : Conseil d'État arrêt n° 347526 du 2 août 2011
 Le non respect du formalisme : TGI Nanterre, 12/0005 du 13 janvier 2012
 Le traitement des offres anormalement basses : CJUE, C-599/10 du 29 mars 2012
 L'irrégularité d'une offre : Cour administrative d'Appel de Lyon - 09LY02544 et CE n° 359706 du 26 septembre 2012
 Délai de remise des offres en MAPA : TA Lille, n° 1101226 du 16 mars 2011
 Analyse des offres : Conseil d'État arrêt n° 348711 du 2 août 2011
 Dématérialisation et signature des fichiers ZIP : TA Toulouse n° 1100792 du 09 mars 2011
 Précisions du PA sur la durée du marché : CE n° 345649 du 1^{er} juin 2011
 Fausse déclaration d'un candidat : CE n° 360952 du 03 octobre 2012
 La négociation en MAPA : CE n° 344244 du 27 avril 2011
 Liberté de négocier une offre irrégulière : CE n° 353121 du 30 novembre 2011
 Le critère références : Conseil d'État arrêt n° 348254 du 2 août 2011
 Négociation offre de base et option : TGI Lyon, 2011/033324 du 23 janvier 2012
 Système de notation de l'offre : CE n° 363854 du 15 février 2013
 Le délai de Stand Still : CE n° 363854 du 15 février 2013

Exemples de réponses ministérielles abordées

Protection de sauvegarde des entreprises titulaires d'un marché : 12 avril 2012 (JO page 927)
 Délai de validité des offres : 21 septembre 2010 (JO page 10338)